

25 juin 2012 #133 La CPI semaine après semaine



Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation a été assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de **Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi** pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a ordonné la clôture de l'affaire à l'encontre de Muammar Gaddafi suite à la mort du suspect. Les intéressés ne sont pas détenus par la Cour.

Statement on the detention of four ICC staff members

عربي

On 22 June 2012, Mr Abdelaziz Al-Hassadi, Attorney General of Libya, heading a high level Libyan delegation, visited the International Criminal Court (ICC) in The Hague (Netherlands) where he met with the ICC President, Judge Sang-Hyun Song, the ICC Registrar Silvana Arbia, and other ICC officials to discuss the situation of the four ICC staff members held in Zintan, Libya, following their mission to visit Saif Al-Islam Gaddafi, who is subject to prosecution before the ICC for alleged crimes against humanity.

During the meeting, Mr Al-Hassadi presented to the ICC officials information regarding the visit of the four staff members to Zintan on 7 June 2012.

The ICC President thanked the Attorney General for visiting the Court. He expressed appreciation for the mutual trust confirmed in the meetings and welcomed the commitment of the Libyan authorities to cooperate fully with the ICC in accordance with United Nations Security Council resolution 1970 (2011). The President underlined the shared interest of the ICC and the Libyan authorities that Saif Al-Islam Gaddafi and Abdullah Al-Senussi should face justice. The ICC takes very seriously the information reported by Libyan authorities in relation to the ICC staff members' visit. The ICC fully understands the importance of the matter for the Libyan authorities and the people of Libya.

The Court attaches great importance to the principle that its staff members, when carrying out their functions, should also respect national laws. The information reported by the Libyan authorities will be fully investigated in accordance with ICC procedures following the return of the four staff members. For this purpose, the Court will be seeking further background information from the Libyan authorities. The ICC will remain in close contact with the Libyan authorities to inform them of progress.

The ICC deeply regrets any events that may have given rise to concerns on the part of the Libyan authorities. In carrying out its functions, the Court has no intention of doing anything that would undermine the national security of Libya.

When the ICC has completed its investigation, the Court will ensure that anyone found responsible for any misconduct will be subject to appropriate sanctions.

In fulfilling its mandate to end impunity and providing justice to victims, the ICC is ready to assist national authorities with their investigations if requests are submitted to the Court. The ICC is committed to continued mutual cooperation with the Libyan authorities and will do everything it can to assist them.

The ICC is extremely grateful to the Libyan authorities for their commitment to take all necessary action for the release of the Court's staff members and their speedy reunification with their family members.

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus* ; et *Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein*. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb, Al Bashir et Hussein. Les quatre suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 juin 2012

Affaire Banda et Jerbo

Public redacted version of Decision on the prosecution's application for redactions ICC-02/05-03/09-206-Conf-Exp

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 19 juin 2012

Situation au Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître, pour deux affaires séparées, le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires se sont tenues respectivement du 1er au 9 septembre 2011 et du 21 septembre au 5 octobre 2011. Le 23 janvier 2012, les juges ont refusé de confirmer les charges à l'encontre de MM. Kosgey et Ali. La Chambre préliminaire II a confirmé les charges à l'encontre de MM. Ruto, Sang, Muthaura et Kenyatta et a renvoyé ces derniers en procès devant les juges de première instance. Le 29 mars 2012, la Présidence de la CPI a composé la Chambre de première instance V et lui a déféré les deux affaires *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* ainsi que *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura et Uhuru Muigai Kenyatta*.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 juin 2012

Affaire Ruto et Sang

Order on the E-Court Protocol

Rendue par la Chambre de première instance V, le 19 juin 2012

Affaire Muthaura et Kenyatta

Order on the E-Court Protocol

Rendue par la Chambre de première instance V, le 19 juin 2012

Decision on the defence's request for interim measures in relation to the prosecution's contacts with potential defence witnesses

Rendue par la Chambre de première instance V, le 20 juin 2012

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube** | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

L'Université de Rosario remporte la version espagnole du concours de procès fictif de la CPI

Español

Pour la deuxième année consécutive, l'Université de Rosario a remporté la version espagnole du concours de procès fictif organisé par la Cour pénale internationale (CPI). L'épreuve finale s'est déroulée le 22 juin 2012, dans la salle d'audience I de la CPI à La Haye (Pays-Bas). L'équipe lauréate était composée de (de gauche à droite sur la photo ci-dessus) : Juan Ramón Martínez (entraîneur), Andrea Castillo Guevara, Angela Córdoba Carrera, Jonathan Riveros Tarazona, Marialejandra Moreno Mantilla, Andrea Mateus et Felipe Tenorio Obando. L'Université Nacional del Sur (Argentine) et l'Université du Chili (Chili) ont respectivement remporté la deuxième et la troisième place. Le prix du « Meilleur orateur » a été décerné à Marialejandra Moreno Mantilla, de l'Université de Rosario.



La juge Sylvia Steiner (juge présidente, au centre), de la CPI, Alejandro Kiss et Ania Salinas Cerda, juristes à la CPI, avec les lauréats de la version espagnole du concours de procès fictif de la CPI, représentant l'Université de Rosario (Colombie) © ICC-CPI

Les équipes ont plaidé devant la juge Sylvia Steiner, de la CPI, ainsi qu'Alejandro Kiss et Ania Salinas Cerda, juristes à la CPI, à propos d'une affaire fictive au stade de la présentation de déclarations orales pendant une audience de confirmation des charges, en tenant les rôles de l'Accusation, de la Défense et de la Représentation légale des victimes. La finale de la compétition de procès fictif était également retransmise en direct sur le site Internet officiel de la Cour.

Une cérémonie de remise des prix a suivi la décision rendue par la Chambre quant au gagnant du concours.

Pour organiser ce concours de procès fictif en espagnol, qui s'est tenu à travers le monde aux niveaux national et régional, la CPI a travaillé en collaboration avec l'Université d'Utrecht (Pays-Bas) et le *Latin American Council of Studies on International and Comparative Law* (COLADIC) (Mexique).

Pendant leur séjour à La Haye, les étudiants ont pu visiter d'autres cours et tribunaux pénaux internationaux, dont la Cour internationale de Justice (CIJ) et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Ils ont également assisté à des événements académiques à l'Université d'Utrecht dans le cadre de la semaine ibéro-américaine pour la justice internationale et les droits de l'Homme. La visite d'études offre une chance unique aux étudiants de se réunir dans un cadre stimulant et hautement pédagogique et de rencontrer des personnalités éminentes du domaine du droit international.

La CPI a également soutenu trois autres versions linguistiques du concours de procès fictif cette année, dont les finales se sont tenues en salle d'audience à la Cour : anglais (27 avril), chinois et russe (1er juin). À moyen et long terme, il est prévu d'organiser, en coopération avec des partenaires, la compétition dans les autres langues officielles de la Cour, à savoir le français et l'arabe.

Des photos du concours et de la cérémonie de remise des prix sont disponibles [ici](#).

Une délégation de l'Assemblée Nationale de la République du Mali en visite à la CPI

Le 20 juin 2012, une délégation de l'Assemblée Nationale de la République du Mali est venue en visite à la Cour pénale internationale (CPI). Des réunions ont été tenues pour les membres de la délégation avec le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, de hauts responsables du Bureau du Procureur, ainsi que le Greffier de la Cour, Mme Silvana Arbia. La délégation a également rencontré Mme la juge Fatoumata Demele Diarra, juge à la CPI venant de la République du Mali.

La délégation était composée de M. Assarid Ag Ambarcaouane, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Mme Haidara Aichata Cissé, député, ainsi que de représentants de l'Ambassade de la République du Mali.

Pendant leur réunion, le Président de la CPI a informé la délégation de l'actualité de la Cour, et l'a remerciée du soutien continu et de la coopération de la République du Mali en tant qu'État partie au Statut de Rome depuis 2000.



Une délégation de l'Assemblée Nationale de la République du Mali avec le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

La Présidente de l'Assemblée, en visite à La Haye, assiste à la prestation de serment du nouveau Procureur

Le 15 juin 2012, Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann, Présidente de l'Assemblée des États parties (« l'Assemblée »), a assisté à la prestation de serment de Mme Fatou Bensouda, nouveau Procureur de la Cour. Cette cérémonie solennelle s'est tenue en séance publique, en présence de la communauté diplomatique, de fonctionnaires des organisations internationales et de représentants de la société civile.

Durant sa visite à La Haye du 12 au 15 juin, la Présidente de l'Assemblée a rencontré des personnalités de la Cour et des membres de la communauté diplomatique, dont M. Ed Kronenburg, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. La Présidente de l'Assemblée a également suivi la séance d'informations sur le budget-programme proposé pour 2013 qui avait été organisée par M. l'Ambassadeur Håkan Emsgård (Suède), facilitateur pour les questions budgétaires.

Madame Tiina Intelmann a par ailleurs rencontré les représentants des États parties du Groupe des pays d'Europe de l'Est pour débattre du travail de l'Assemblée et des moyens de renforcer la coopération avec la Cour.



La Présidente de l'Assemblée, en visite à La Haye, assiste à la prestation de serment du nouveau Procureur © ICC-CPI

De plus, la Présidente a donné aux membres du Bureau - lors de la réunion du 15 juin - des informations sur les actions entreprises au sujet de la libération des quatre fonctionnaires de la Cour détenus à Zintan (Libye) depuis le 7 juin 2012. À cet égard, elle a rappelé la déclaration qu'elle avait faite le 12 juin, ainsi que celle du Président de la Cour, le 9 juin, et les déclarations des États dont les fonctionnaires détenus sont des ressortissants. La Présidente a également donné des informations aux membres du Bureau sur les discussions avec les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies. Enfin, elle les a informés des préparatifs en cours pour la commémoration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, qui doit avoir lieu les 13 et 14 novembre préalablement à l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée, et leur a donné des informations sur les visites qu'elle a récemment effectuées au Caire, à Rabat et à Addis-Abeba.

Déclaration de la Présidente de l'Assemblée

Source : Assemblée des États Parties

Calendrier

JUIN 2012						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
25	26	27	28	29	30	
La CPI accueille des professeurs de deux universités chinoises en visite d'étude		La Cour reçoit une délégation de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe	Le juge Kaul prendra la parole en tant que spécialiste de la CPI lors d'une réunion organisée par le Service européen pour l'action extérieure sur le thème de la justice pénale internationale, à Bruxelles (Belgique)*	La juge Van den Wyngaert fera une présentation dans le cadre du 12e Cours d'été de droit international humanitaire, à l'Institut international de droit humanitaire, à San Remo (Italie)*		
Le juge Kaul participera à une réunion stratégique et à un atelier consacré à la ratification et à la mise en œuvre des amendements relatifs au crime d'agression dans le Statut de Rome, organisés par le <i>Global Institute for the Prevention of Aggression</i> et la Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'ONU, à New York (États-Unis)*		La CPI accueille une délégation de juges français en visite d'étude	La Cour reçoit une délégation d'avocats russes	La Cour reçoit une délégation d'avocats saoudiens		
		La Cour reçoit Mme Kirsty Hayes, Chef du Département des organisations internationales du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth		La Cour reçoit M. Sunai Chulpongsatorn, Président du Comité des affaires étrangères de la Chambre des Représentants du Royaume de Thaïlande		
JUILLET 2012						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						1
						10 ^{ème} anniversaire de la Cour pénale internationale
2	3	4	5	6	7	8
Le Président de la CPI, le juge Song, participera à une table-ronde consacrée au rôle des cours et des tribunaux internationaux à La Haye et à leur contribution au système juridique international, au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas)		Le juge Kaul prononcera un discours liminaire lors de la conférence organisée à Budapest par le Ministère hongrois des Affaires étrangères, à l'occasion du 10e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale*		Une cérémonie symbolique de levée de drapeaux aura lieu à la CPI pour donner le coup d'envoi des activités organisées à l'occasion de la Journée de la Justice pénale internationale, le 17 juillet		
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
	Journée de la justice pénale internationale					
13 août : Commencement de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.

* La CPI exprime sa reconnaissance aux organisateurs pour la prise en charge des frais.